

République Française  
 Département de l'Aube  
 Arrondissement de BAR-SUR-AUBE  
 Commune de BAYEL

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Bayel

SEANCE DU 09 AVRIL 2018

Date de la convocation : 29 mars 2018

Date d'affichage : 29 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le neuf avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Serge ROUSSEL, maire.

**Présents** : Michel GATINOIS, Anne GROSJEAN, Christine JACQUOT, Daniel MASSON, Bernard MONNE, Franck ORRIBE, Monique PARENT, Serge ROUSSEL, Christophe THIERRY, Clarisse VARENNES, Monique VARENNES, Didier VERGEOT, Christian WOLF

**Représentés** : Jean-Luc MOUTOUVIRIN par Monique VARENNES

**Secrétaire** : Monsieur Michel GATINOIS

En préambule de la séance du Conseil, Monsieur le Maire invite ses collègues à observer une minute de silence en hommage au Colonel de Gendarmerie Arnaud BELTRAME, connu pour s'être volontairement substitué à une otage au cours de l'attaque terroriste du 23 mars 2018, qui a succombé aux blessures reçues à cette occasion.

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

### 7\_2018 - Subventions aux associations locales,

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	13+1	14	0	0	0

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le compte-rendu de la commission des finances réunie le 5 mars 2018, laquelle a délibéré sur l'octroi des subventions de fonctionnement aux associations locales.

Ainsi, après délibération le conseil municipal, fixe ainsi qu'il suit le montant des subventions allouées :

(Votes à l'unanimité sauf observations)

ASSOCIATIONS	MONTANT ALLOUE	OBSERVATIONS
<b>Association Musicale Bayelloise</b>	150 €	2 abstentions : B. MONNE et D.VERGEOT
<b>Association des Sapeurs-Pompiers</b>	460 €	Pour tickets de manège et cotisations SP
<b>Club Omnisport Bayellois</b>	200 €	
<b>Chorale de l'Amitié</b>	800 €	Pour acquisition d'un nouveau synthétiseur, 5 ans sans autre subvention
<b>Club de l'Amitié</b>	100 €	
<b>Le Souvenir Français</b>	100 €	
<b>Chemins de mémoire</b>	50 €	
<b>Les Amis des Chats</b>	150 €	Aide gestion prolifération des chats
<b>CFA Pont-Sainte-Marie</b>	65 €	1 élève bayellois
<b>Revivre l'amitié sans alcool</b>	50 €	
<b>ESMPSE</b>	50 €	
<b>Vivre encore</b>	50 €	
<b>Secours catholique</b>	50 €	
<b>Croix Rouge</b>	50 €	
<b>VMEH</b>	50 €	
<b>ADMR</b>	50 €	
<b>DDEN</b>	50 €	
<b>TOTAL</b>	<b>2.475 €</b>	

A noter qu'après avis de la commission le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de ne pas allouer de subvention à :

- **La P'tit Assoc des Ecoles Bayelloises**, considérant les bénéfices obtenus annuellement, et l'implication courante de la Commune pour les fournitures scolaires et les travaux d'entretien ou d'investissement effectués pour les écoles.
- **La FNACA**, qui sans explication et reproches nombreux a décidé de ne plus participer à l'organisation du vin d'honneur du 11 novembre.

#### 8\_2018 - Compte de Gestion et Administratif 2017,

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	13+1	13	0	0	1

#### Compte Administratif 2017

Sous la présidence de Monsieur Serge ROUSSEL, Maire, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2017, qui s'établit comme suit :

⚡ Fonctionnement	Dépenses .....	668.512,89 €
	Recettes .....	913.410,72 €
	Résultat 2017 .....	244.897,83 €
	<b>Excédent de clôture</b>	<b>462.184,99 €</b>
⚡ Investissement	Dépenses .....	189.064,00 €
	Recettes .....	532.731,27 €
	Résultat 2017.....	343.667,27 €
	<b>Excédent de clôture</b>	<b>189.455,91 €</b>
⚡ <b>Soit un excédent global de</b>	<b>651.640,90 €</b>	

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal,

Vote : à l'unanimité

- ⚡ **APPROUVE** le compte administratif 2017,
- ⚡ **DECIDE** l'affectation du résultat ainsi qu'il suit :
  - ▶ Compte 002 – résultat de fonctionnement reporté + 462.184,99 €
  - ▶ Compte 001 – résultat d'investissement reporté + 189.455,91 €

- ⚡ **DONNE** quitus au Maire Serge ROUSSEL, pour sa gestion 2017 des finances communales.

### Compte de Gestion 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, à l'unanimité,

- ⚡ **DECLARE** que le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier de Bar-Sur-Aube n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

Il est précisé que si l'excédent global 2017 est plus élevé que celui des exercices précédents cela provient de recettes exceptionnelles (vente d'un bien immobilier pour 52.000 €, coupe de bois etc...), et notamment du transfert des résultats des services eau et assainissement pour 113.910.15 €, somme qui devra être, au moins pour partie, reversée au COPE de BAYEL via le SDDEA suite au transfert de compétences eau et assainissement.

### **9\_2018 - Vote des taux des taxes directes locales pour 2018,**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	13+1	14	0	0	0

Monsieur le Maire informe ses collègues de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018, lequel laisse apparaître un produit global à taux constant de 230.443 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après délibération,

- **DECIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition :

- taux de Taxe d'Habitation	<b>15.75 %</b>
- taux de Taxe sur le Foncier Bâti	<b>13.83 %</b>
- taux de Taxe sur le Foncier Non Bâti	<b>19.00 %</b>
- Cotisation Foncière des Entreprises	<b>15.10 %</b>

**Le produit fiscal attendu s'élève ainsi à** **230.443 €**  
 Avec un prélèvement de Garantie Individuelle de Ressources (GIR) **- 40.789 €**

**10\_2018 - Budget primitif 2018,**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	13+1	14	0	0	0

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et étudié les propositions de Monsieur le Maire, et notamment la liste des investissements prévus,

- ✚ **ADOpte** le budget primitif de la Commune équilibré en recettes et en dépenses à :

‣ Fonctionnement .....	<b>1.226.725 €</b>
‣ Investissement .....	<b>606.300 €</b>

**11\_2018 - Fixation du loyer boucherie Bertholle,**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	13+1	14	0	0	0

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de Monsieur BERTHOLLE Thierry pour l'ouverture d'une boucherie-charcuterie-traiteur à BAYEL, voie des Artisans, dans l'ancien local loué à l'entreprise DECA France.

Ce local présente une superficie de 122 m<sup>2</sup>, Monsieur le Maire propose l'application de 5 € / m<sup>2</sup>, montant égal à celui pratiqué précédemment pour ce bâtiment.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **FIXE** le loyer du bâtiment cadastré AH225, sis Voie des Artisans à BAYEL à 610 € par mois,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail commercial à intervenir.

**12\_2018 - Demande de garantie d'emprunt Aube Immobilier,**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	13+1	14	0	0	0

Monsieur le Maire expose le dossier à ses collègues, et indique que la présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous :

Vu, les articles L 2252-1 et 2252-2 du Code Général des collectivités territoriales,

Vu, l'article 2298 du Code Civil,

Vu, le contrat de prêt n° 73946 en annexe signé entre l'Office Public Habitat Aube Immobilier, ci-après l'emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 80 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 283.703 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 73946 constitué de 2 lignes du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- **S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

**13\_2018 - Convention régissant les collections de l'Ecomusée de BAYEL,**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	13+1	14	0	0	0

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Monique VARENNES en sa qualité de première adjointe et de vice-Présidente de l'Office de Tourisme de la Côte des Bar en Champagne.

Madame Monique VARENNES rappelle la création de l'Ecomusée du Cristal le 1<sup>er</sup> juillet 1992. La commune de BAYEL, la Société Cristallerie Royale de Champagne, l'ADEBAR et le

syndicat d'initiative de BAYEL, en sont les fondateurs. L'objectif de cette association étant la mise en valeur de l'histoire du verre dans la région de BAR SUR AUBE et de créer l'écomusée du cristal à BAYEL.

A cette fin, une convention enregistrée en mairie a été signée entre eux le 30 juin 1993. Sa conclusion a rendu caduque l'existence de l'association qui a été mise en sommeil. La convention étant toujours en vigueur et le partage des responsabilités a été définie comme suit entre les différentes parties prenantes de l'opération :

- La Commune de BAYEL a mis à disposition les locaux abritant l'écomusée et est considérée comme propriétaire de l'équipement en dehors des collections qui appartiennent à la CRC,
- L'ADEBAR à l'initiative de ce projet, chargée de la programmation muséale et du conseil en animation,
- La CRC comme sujet de l'écomusée à travers l'histoire et la description de son activité en tant que fournisseur des collections à présenter,
- Le Syndicat d'Initiative de BAYEL, gestionnaire du site (entretien et accueil des visiteurs) qui procède à l'encaissement des droits d'entrée à l'écomusée. Ce dernier a, par la suite fusionné avec l'Office de Tourisme de BAR SUR AUBE, qui a lui-même été absorbé par l'Office de Tourisme de la Côte des Bar sans que cela modifie son fonctionnement.

Cette convention initiale a fait l'objet de trois avenants ayant modifié ou précisé les dispositions définies ci-dessus ;

1. L'avenant n° 1 du 28 octobre 1997 :

- ▶ Modifie le nom de l'équipement qui devient « Ecomusée de BAYEL – Musée du Cristal ». Ce nom ne peut être modifié sauf à perdre le label de la Fédération des Ecomusées et Musées de société,
- ▶ Confirme la nécessaire dissolution de l'association initiale,
- ▶ Prend acte de la décision de la CRC de faire don à l'écomusée, soit à la mairie de BAYEL, propriétaire de l'équipement, de la totalité des collections présentées dans l'écomusée,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir relative à la répartition des rôles, responsabilités et propriétés de chacun au sein de l'Ecomusée de BAYEL – Musée du Cristal.

Madame Monique VARENNES précise qu'un inventaire va être effectué.

**14\_2018 - Adhésion au service d'archivage électronique du Département de l'Aube,**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	13+1	14	0	0	0

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la Commune est actionnaire de la SPL-Xdemat et a recours régulièrement aux plateformes et services proposés par la SPL pour télétransmettre les actes au contrôle de légalité, les pièces comptables au Trésor Public ou pour publier ses offres de marchés publics sur la plateforme Xmarchés. L'ensemble de ces documents doit être conservé de manière



intégrer et sécurisée pendant plusieurs années. Les règles d'archivage sont en effet identiques quel que soit le support des archives produites, papier ou numérique.

La Commune de BAYEL ne dispose pas des moyens techniques permettant d'assurer cette conservation intégrale et sécurisée des archives électroniques ainsi produites.

La SPL-Xdemat n'est pas autorisée, dans le contexte réglementaire actuel, à assurer l'archivage électronique des documents des collectivités actionnaires.

Le Département de l'Aube dispose, pour ses propres besoins, d'un système d'archivage électronique. Compte tenu des contraintes techniques et organisationnelles fortes qui pèsent sur l'archivage électronique, le Département de l'Aube a décidé de mutualiser son système d'archivage électronique avec les collectivités actionnaires de la SPL. Les collectivités qui le souhaitent peuvent donc déposer leurs documents électroniques aux Archives Départementales qui en assureront la conservation, à titre gratuit. Une convention tri-partite entre la Commune, le Département et les Archives encadre les conditions et modalités de dépôt des archives électroniques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de déposer les archives électroniques de la Commune, ainsi que celle de la Maison de Retraite La Belle Verrière, aux archives du Département de l'Aube.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au service d'archivage électronique du Département de l'Aube.

#### 15\_2018 - Coupes de bois, état d'assiette 2018,

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
13	13+1	14	0	0	0

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2018 présenté ci-après,

- **DEMANDE** à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à leur désignation et à leur mobilisation selon les destinations retenues ci-après,

Parcelle Unité de gestion	Surface (à désigner)	Type de coupe	Coupe prévue oui/non	Destination			Produits à délivrer si délivrance partielle		
				Vente intégrale	Délivrance intégrale	Vente délivrance partielles	Houppiers oui/non	Petits diamètres Oui/non	Diamètre vente
1	9	amélioration	oui		x		oui	oui	30
18	3.1	irrégulier	oui			x	oui	oui	30
20	3.4	irrégulier	oui			x	oui	oui	30
4	1	Rase peupliers	non	x			non	non	non

- **LAISSE** à l'Office National des Forêts le soin d'organiser au mieux les ventes de coupes de bois sur pied, la Commune demeurant libre de fixer elle-même les prix de retrait si elle le juge utile.

### **Mode de délivrance d'affouage**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de répartir l'affouage : par habitant,
- **DECIDE** que la délivrance se fera : sur pied,

Pour la délivrance de bois sur pied des bois d'affouage, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DESIGNE** comme garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

- Monsieur Serge ROUSSEL,
- Madame Monique PARENT,
- Monsieur Christian WOLF,
- 

- **FIXE** le prix des affouages à 6 € le stère,
- **FIXE** les délais d'exploitation, façonnage et vidange des bois délivrés au 15/10/2018, pour les houppiers des arbres régie au : 15/10 n+ 1 après l'exploitation.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

<b>QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES</b>
---

#### **Monsieur le Maire fait part au Conseil :**

- du problème causé par les **sapins rue du 19 mars 1962** qui sont vieux et ont endommagé les canalisations d'eau pluviale. Monsieur le Maire demande à ses collègues de réfléchir à leur éventuelle abattage, les devis établis s'élèvent à environ 10.500 €, un dernier devis est attendu ; et d'imaginer ce qui pourrait être planté à cet endroit, pourquoi pas une haie végétalisée,.
- de l'avancement du dossier de la **future Maison de Services au Public, M.S.A.P.**, le dossier a été déposé en Sous-Préfecture et la convention cadre signée par les cinq premiers partenaires nationaux : CRAM, CAF, Pôle Emploi, MSA et GRDF ; nous sommes en attente de la labellisation par la Préfecture.
- D'une **déclaration d'intention d'aliéner** pour un bien bâti sur terrain propre, cadastré AC 66 et AC 1059, 1 rue Coulmiers, pour la somme de 2.000 €,
- de l'avancement des **travaux rue Belle Verrière**, l'enrobé sur la voirie devrait être fait semaine 16, le déplacement du poteau haute tension fin avril, et les trottoirs courant du mois de juin,
- du relevé du **radar pédagogique** situé rue du Général de Gaulle, qui fait ressortir des résultats non alarmants quant aux vitesses malgré quelques dépassements de la vitesse autorisée impressionnants notamment dans le sens sortant. Un nouveau point sera effectué d'ici quelques semaines. Si les dépassements semblent excessifs Monsieur le Maire demandera à la Gendarmerie d'intervenir. Monsieur Christian WOLF suggère la pose d'un radar à proximité du Quartier rue du 19 mars 1962,



- de l'étude par la C.C.R.B. pour l'implantation de **distributeurs de pains** dans certaines communes dépourvues de boulangerie. Pour l'instant la commune de **BAYEL n'est pas concernée**,
- de l'autorisation de l'Education Nationale pour une adaptation de **l'organisation du temps scolaire** à huit demi-journées par semaine à la rentrée scolaire 2018,
- d'une réunion d'échange, organisée par la C.C.R.B., pour **l'organisation de l'école** dans plusieurs regroupements, dont celui de BAYEL. **L'état ne veut plus de classe isolée**, ce qui remet en cause l'existence de notre école maternelle à classe unique. Après délibération des conseillers il est entendu que tout sera fait pour sauvegarder nos écoles,
- Monsieur le Maire rappelle que la Commune a sollicité la Fédération de l'Aube pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique afin de pouvoir **installer une réserve incendie** sur un emplacement du terrain leur appartenant au lieu-dit « Champ de la Morille ». Le Conseil d'Administration de la **Fédération a refusé**. Monsieur le Maire regrette et s'étonne considérant que cette réserve incendie n'aurait pas nui à l'écologie de cet espace,
- d'une **demande d'aide** pour l'ouverture d'un café-épicerie. Il s'agirait pour la commune d'acquérir un local lequel serait loué ensuite à l'exploitant. La question est à l'étude,
- de l'inaptitude temporaire d'un **sapeur-pompier** volontaire pour raisons médicales,
- d'un courrier émanant de M. Jean-Michel THOMAS, lequel **remercie** la Commune et les agents communaux pour leur réactivité et services lors des inondations de janvier dernier,
- d'un courrier de **remerciements** envoyé à la C.C.R.B. pour la mise à disposition d'une équipe lors des crues de l'Aube,
- de la création d'une nouvelle association dénommée «**ASSOCIATION PATRIMOINE ET CULTURE DE BAYEL** » dont l'objet est la sauvegarde et la promotion du savoir-faire verrier, du patrimoine local, culturel, industriel et religieux et la création d'animations et d'échanges culturelles. La Présidente est Madame Monique VARENNES qui informe ses collègues que la Fête du Verre aura lieu les 24 et 25 août prochains.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h00.

**Fait à BAYEL, les jours, mois et an susdits**

**Le Secrétaire de séance,**

**M. Michel GATINOIS**



**Le maire,**

**M. Serge ROUSSEL**

